



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17 heures 30 minutes.

Le conseil municipal, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, nomme à l'unanimité, Monsieur Charles FONG LOI, 5eme adjoint au maire, en qualité de secrétaire de séance.

Le secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION À	OBSERVATIONS
BUIILLARD Michel	X			<i>Est absent lors des votes des délibérations n° 2026-06 et 2026-07</i>
MAIOTUI Paul		X		
TAMA GEORGES Hinatea	X			
TEMEHARO René		X		
PUHETINI Sylvana	X			<i>Est arrivée lors du débat de la délibération n° 2026-09</i>
FONG LOI Charles	X			
RIJKAART Alice		X		
TEATA Marcelino	X			
CHAMPS Agnès	X			
IENFA Jules	X			
COLOMBANI Maeva	X			<i>Est arrivée lors du débat de la délibération n° 2026-08</i>
BORDET Patrick		X		
TAUTU Ioana	X			
LEHARTEL Manouche	X			
CHING Francis	X			

VANFFAUT Georges	X			
TEURURAI Lowna	X			<i>Est arrivée lors du débat de la délibération n° 2026-06</i>
KOUAKOU Georges	X			
LI-SENG Isabelle	X			
DANLOUE Cathy	X			
REY Steven	X			
PAVAOUAU Teura	X			
BRAUN ORTEGA Enrique		X		
FOSTER Makau		X		
MARTIN Alfred		X		
NENA Tauhiti		X		
CHIN FOO Cynthia		X		
LIU SING Thierry		X		
PERRY Doris		X		
LE CAILL Heinui	X			
COUE Vincent	X			
TCHEOU Odile		X		
DARROUZES Nélia	X			<i>Est arrivée lors du débat de la délibération n° 2026-06</i>
TETAUVIRA Benjamin		X		
AURAA Leila	X			
TOTAL	22			

Le nombre des membres composant le conseil municipal est de 35 dont 35 en exercice.

22 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2026 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le procès-verbal du 5 février 2026 appelle des observations de leur part.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II. Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a pris dans le cadre de sa délégation:

- En matière d'actions en justice exercées au nom de la commune :

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2026-18	D'ester en justice afin de représenter et défendre les intérêts de la Commune de Papeete dans le cadre de toutes procédures juridictionnelles intentées à son encontre par M. Franck PRECLOUX, ainsi que celles intentées par la Commune contre ce dernier.	09/02/2026

- En matière d'occupation du domaine public :

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2026-21	Contrat de mise à disposition précaire d'une parcelle communale sise à Tipaerui au profit de la société TECHNIVAL	13/02/2026

- En matière de délivrance des concessions dans les cimetières :

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2026-23	Accordant à Mr TAAROAMEA Albert, Teina une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-24	Accordant à Mr ORTS Jean-Christophe une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-25	Accordant à Mr et Mme LIU François et Célestine une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-26	Accordant à Mr et Mme FERBOS Bernard et Monique une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-27	Accordant à Mme TAHITUA née PAPA Loana, Tinitua une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-28	Accordant à Mme TAPETA née BAMBRIDGE Anaïse, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-29	Accordant à Mme LARIVIERE Béatrice une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-30	Accordant à Mr PUTOA André et Mlle CLARK Moea une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-31	Accordant à Mr et Mme CHANEL Léon et Edwige une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-32	Accordant à Mr ALVES Firmin, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-33	Accordant à Mme MALINOWSKI Véronique, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-34	Accordant à Mme LOWGREEN Linda une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026

2026-35	Accordant à Mme PRUD'HOMME Mélissa une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-36	Accordant à Mme HUOI épouse TIATOA Anna, Vero une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-37	Accordant à Mme GRANDMOUGIN Delphine une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-38	Accordant à Mme MARUARAI Rosita, Mireille née TAERO une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-39	Accordant à Mr BOUTALEB Djaffar une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-40	Accordant à Mme LECOMTE Rose une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-41	Accordant à Mme TANG épouse JORDAN Wendy une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-42	Accordant à Mme HAUATA Terouru, Tepori née MOE et MR HAUATA Edouard, Pahiu une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-43	Accordant à Mr BELLAIS Ramon une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-44	Accordant à Mr BONNO Marc et Hina une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-45	Accordant à Mme TUAHU Heinanui, Louiana une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-46	Accordant à Mr TERIITAUMIHAU Andy, Teva une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-47	Accordant à Mme PAU veuve ITAE-TETAA Lisette, Anna une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-48	Accordant à Mme PAU veuve ITAE-TETAA Lisette, Anna une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-49	Accordant à Mr MANAVARERE Moana, Wilfred une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-50	Accordant à Mme SAO-CASSIO épouse MANAVARERE Sioumène une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13/02/2026
2026-52	Accordant à Mme LEPETIT Myriam et Mr LEPETIT Ariitea, Jean-René une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	27/02/2026
2026-53	Accordant à Mr AMARU Hans, Samuel, Aritana une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	27/02/2026
2026-54	Accordant à Mme TEIKIOTIU Tania, Sandra une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	27/02/2026
2026-55	Accordant à Mme LAVASELE-LIGHTHART Jayleen, Marie, Vaite une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	27/02/2026
2026-56	Accordant à Mme ROQUIGNY Sarewady une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	27/02/2026
2026-57	Accordant à Mme ROQUIGNY Sarewady une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	27/02/2026
2026-58	Accordant à Mr et Mme CADOUSTEAU Michel et Julia une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	27/02/2026
2026-59	Accordant à Mr AQUILA Vincent une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	27/02/2026

2026-60	Accordant à Mr ARL Luc une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	27/02/2026
2026-61	Accordant à Mme TETIARAH I Irène née SARCIAUX une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	27/02/2026
2026-62	Accordant à Mr CHAVE Manfred, Tiihiva une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	27/02/2026
2026-63	Accordant à Mme TUMAHAI épouse TEHEI Kalina, Vahinehau une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	27/02/2026
2026-64	Accordant à Mr et Mme FAGU Yves et Sylvana une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	27/02/2026
2026-67	Accordant à Mr CLARK Jean-Claude et Mme MURAT Evelyne une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	03/03/2026
2026-68	Accordant à Mr CLARK Andrew, Kan, Maire une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	03/03/2026
2026-69	Accordant à Mr TAPI Vaina une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	03/03/2026
2026-70	Accordant à Mr TAPI Vaina une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	03/03/2026
2026-71	Accordant à Mr TAPI Vaina une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	03/03/2026
2026-72	Accordant à Mme LEE Nadine, Ina une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	03/03/2026
2026-73	Accordant à Mr YIP Pierre, Tevaea une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	03/03/2026
2026-74	Accordant à Mr DEXTER Damas une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	03/03/2026
2026-75	Accordant à Mme RAPARII Johanna, Pamela, Naumi une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	03/03/2026
2026-76	Accordant à Mme EHUEINANA Vaihau, Sylviane une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	03/03/2026
2026-77	Accordant à Mme FAAEVA Turia, Angelina une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	03/03/2026
2026-78	Accordant à Mme LY VONG YOU Micheline épouse BULUC et Mr BULUC Auguste une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	03/03/2026

• En matière de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux :

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2026-19	Fixant les tarifs des produits de la régie de recettes principale de l'Hôtel de ville de Papeete	13/02/2026

• Autres

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2026-20	Convention d'aide financière aux investissements n° OFB.25.0950	13/02/2026
2026-22	Convention AFD N° CPF 1664 04 A – Conditions particulières subvention en date du 2 février 2026 entre l'Agence française de développement et la Commune de Papeete	13/02/2026

2026-51	Convention de partenariat TAHITI CRUISE CLUB / Commune de Papeete - Seatrade Cruise Global 2026	26/02/2026
2026-65	Convention de partenariat – Plan d'action tourisme nautique et promotion de Papeete – Secteur du charter, de la plaisance internationale et du yachting de luxé pour l'année 2026	03/03/2026
2026-66	Convention de partenariat – Commune de Papeete / Brigade Verte – Sensibilisation Environnement / Projections de films	03/03/2026

III. Examen des projets de délibération :**Délibération n° 2026-06**

M. le Maire Michel BUIILLARD est absent lors du débat et du vote de cette délibération.
Mmes Lowna HATITIO et Nélia DARROUZES sont arrivées en séance lors du débat de cette délibération.

Unanimité
dont 3
abstentions

Sur le rapport n° 2026-06 présenté par Vincent COUÉ,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2025 de la commune de Papeete.

Ordonnateur du budget principal de la commune, je me dois, comme chaque année, de vous présenter le compte administratif de l'année écoulée. Il s'agit là du compte administratif de l'exercice 2025, présenté à l'appui des tableaux récapitulatifs ci-joints.

**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET ET DE SON EXÉCUTION
EXERCICE 2025**

Libellé	Prévu BP 2025	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	14 214 707 349	8 101 760 782	1 175 868 742
Dépenses de fonctionnement	9 547 351 947	6 714 393 818	
Dépenses d'investissement	4 667 355 402	1 387 366 964	1 175 868 742
RECETTES	14 214 707 349	8 211 297 583	1 692 447 104
Recettes de fonctionnement	9 547 351 947	7 123 753 519	
Recettes d'investissement	4 667 355 402	1 087 544 064	1 692 447 104
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE	-	0	0
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	-	109 536 801	516 578 362

Au 31 décembre 2025, la section de fonctionnement présente un excédent arrêté à la somme de QUATRE CENT NEUF MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE NEUF MILLE SEPT CENT UN FRANCS CFP (409 359 701 F CFP), hors affectation et reprise du résultat antérieur, celle d'investissement présente un déficit de DEUX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT VINGT DEUX MILLE NEUF CENTS FRANCS CFP (299 822 900 F CFP), sans reprise du résultat antérieur et des restes à réaliser.

En conséquence, pour 2025, le budget principal enregistre un résultat excédentaire cumulé de :

- TROIS MILLIARDS TROIS CENT DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT SIX MILLE SIX CENT SEIZE FRANCS (3 302 786 616 F CFP) en section de fonctionnement
- QUATRE CENT SOIXANTE TROIS MILLIONS DEUX CENT QUARANTE NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE TROIS FRANCS (463 249 533 F CFP) en section d'investissement.

LE COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER POUR L'EXERCICE

Les chiffres du compte administratif sont en concordance avec ceux du compte de gestion du receveur municipal s'agissant des reports à nouveau, des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre

budgétaire aux différents comptes et n'appellent, sur ces points précis, ni observations, ni réserves.

Les résultats de l'exercice 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

Libellé	Crédits BP 2025	Réalisé
Chapitre 013-Atténuation de charges	55 000 000	70 789 046
Chapitre 70-Produits des services	401 000 500	407 015 251
Chapitre 73-Impôts et taxes	3 345 500 000	3 627 532 190
Chapitre 74- Dotations et participations	2 549 860 000	2 686 475 378
Chapitre 75-Autres produits de gestion courante	37 000 000	34 426 591
Chapitre 76- Produits financiers	0	0
Chapitre 77- Produits exceptionnels	88 470 000	120 318 441
Chapitre 78- Reprise sur amortissements et provisions	0	0
Total recettes réelles	6 476 830 500	6 946 556 897
Chapitre- 042- Opération d'ordre de transfert	177 094 532	177 196 622
Total recettes d'ordre	177 094 532	177 196 622
TOTAL DES RECETTES	6 653 925 032	7 123 753 519
Chapitre 002 - Solde d'exécution	2 893 426 915	-
Total général des recettes	9 547 351 947	7 123 753 519

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Crédits BP 2025	Réalisé
Chapitre 011-Charges à caractère général	2 201 580 952	1 310 447 270
Chapitre 012-Charges de personnel	4 006 427 195	3 586 910 427
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	1 032 940 000	785 864 715
Chapitre 66-Charges financières	6 672 267	4 476 026
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	395 500 000	387 786 172
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	10 000 000	10 000 000
Chapitre 022-Dépenses imprévues	28 851 533	
Total dépenses réelles	7 681 971 947	6 085 484 610
Chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert	633 680 000	628 909 208
023 Virement à la section d'investissement	1 231 700 000	
Total dépenses d'ordre	1 865 380 000	628 909 208
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	9 547 351 947	6 714 393 818

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

Libellé	Crédits BP2025	Réalisé
Chapitre 024- Produit de session des immobilisations	5 000 000	
Chapitre 10-Dotations, fonds divers et réserves	288 242 139	304 095 783
Chapitre 13- Subventions d'investissement reçues	1 727 160 830	154 539 073
Total recettes réelles	2 020 402 969	458 634 856
Chapitre 021-Virement de la section de fonctionnement	1 231 700 000	0
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	633 680 000	628 909 208
Chapitre 041- Opérations patrimoniales	18 500 000	
Total recettes d'ordre	1 883 880 000	628 909 208
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	3 904 282 969	1 087 544 064
Solde d'exécution reporté (excédent)	763 072 433	0
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 667 355 402	1 087 544 064

Dépenses d'investissement

Libellé	Crédits BP 2025	Réalisé
Chapitre 20- Immobilisation incorporelles	767 067 068	106 602 788
Chapitre 21- Immobilisation Corporelles	3 496 249 874	1 016 536 843
Chapitre 23- Immobilisation en cours	105 400 000	40 584 098
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	0	0
Total dépenses d'équipement	4 368 716 942	1 163 723 729
Chapitre 13 -Subvention d'investissement	0	0
Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées	75 000 000	46 446 613
Chapitre 020- dépenses imprévues	28 043 928	
Total dépenses financières	103 043 928	46 446 613
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	177 094 532	177 196 622
Chapitre 041- Opérations patrimoniales	18 500 000	0
Total dépenses d'ordre	195 594 532	177 196 622
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	4 667 355 402	1 387 366 964

Le taux de réalisation moyen des dépenses réelles d'investissement (réalisées sur prévisions) en 2025 est de 29 % (hors remboursement de la dette en capital).

Les restes à réaliser (RAR) en dépenses correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements.

Ils s'élèvent à 1 175 868 742 F CFP au 31/12/2025.

De même, à la clôture comptable, il reste encore à percevoir 1 692 447 104 F CFP de subventions (FIP, Etat, OFB, DDC).

Au 31 décembre 2025, la section d'investissement présente un déficit de 299 822 900 F CFP, sans reprise du résultat antérieur et des restes à réaliser et un résultat cumulé de clôture avec la reprise du résultat antérieur excédentaire de 463 249 533 F CFP.

M. Heinui LE CAILL, conseiller municipal, précise que les subventions attendues s'élèvent à environ 1 milliard 69.

Il demande si ces subventions seront effectivement perçues en 2026 car en 2025 cela n'a pas été le cas.

Par ailleurs, comme rappelé précédemment, le taux de réalisation des investissements n'a atteint que 29 %, ce qui a conduit au blocage de plusieurs projets et à leur report sur l'exercice 2026.

Mme Agnès VAYSSIE, directrice des affaires financières, indique que le retard constaté s'explique principalement par le caractère irrégulier des versements de subventions, lesquels interviennent progressivement et sont fréquemment refusés, le plus souvent en raison d'un manque de crédits, soit au niveau de l'Etat, soit auprès de la Délégation pour le Développement des Communes.

Délibération n° 2026-07

M. le Maire Michel BUIILLARD est absent lors du débat et du vote de cette délibération.

Unanimité
dont 2
abstentions**Sur le rapport n° 2026-08 présenté par Vincent COUÉ,**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe, exercice 2025, de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux, de la commune de Papeete.

Ordonnateur du budget annexe de la commune, je me dois, comme chaque année, de vous présenter le compte administratif de l'année écoulée. Il s'agit là du compte administratif de l'exercice 2025.

**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET ET DE SON EXÉCUTION
EXERCICE 2025**

Libellé	Prévu	Réalisé
DEPENSES		
Dépenses de fonctionnement	808 680 000	528 967 397
Dépenses d'investissement	-	0
RECETTES		
Recettes de fonctionnement	808 680 000	820 857 328
Recettes d'investissement	-	0
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE	-	
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	-	291 889 931

Pour 2025, le budget annexe des déchets enregistre un résultat excédentaire de DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE NEUF CENT TRENTE ET UN FRANCS (291 889 931 F CFP), sections de fonctionnement et d'investissement cumulées. En conséquence, au 31 décembre 2025, la section de fonctionnement présente un excédent de clôture arrêté à la somme de QUATRE VINGT TROIS MILLIONS QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT HUIT FRANCS CFP (83 097 988 F CFP), alors que celle d'investissement est nulle. Pour rappel, le résultat de clôture correspond au résultat de l'exercice auquel se cumulent les résultats, positifs ou négatifs des exercices antérieurs.

LE COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER POUR L'EXERCICE

Les chiffres du compte administratif sont en concordance avec ceux du compte de gestion du receveur municipal s'agissant des reports à nouveau, des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et n'appellent, sur ces points précis, ni observations, ni réserves.

Les résultats de l'exercice 2025**SECTION DE FONCTIONNEMENT****Recettes de fonctionnement**

Libellé	Crédits ouverts en 2025	Réalisé
Chapitre 70-Produits des services	410 180 000	434 847 823
Chapitre 77- Produits exceptionnels	398 500 000	386 009 505
TOTAL DES RECETTES REELLES de 2025	808 680 000	820 857 328
Chapitre 002 - Solde d'exécution au 31/12	0	0
Total général des recettes	808 680 000	820 857 328

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Crédits ouverts en 2025	Réalisé
Chapitre 002-Déficit de fonctionnement cumulé -	208 791 943	-
Chapitre 011-Charges à caractère général	340 000 000	302 569 086
Chapitre 012-Charges de personnel	65 000 000	55 334 559
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	5 000 000	0
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	164 000 000	163 063 752
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	8 000 000	0
Chapitre 022-Dépenses imprévues	17 888 057	-
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	808 680 000	528 967 397

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement est de, DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE NEUF CENT TRENTE ET UN FRANCS (291 889 931 F CFP), alors que celui de la section d'investissement est nul.

M. Heinui LE CAILL demande des explications sur l'absence de créances irrécouvrables en 2025 alors qu'un montant de 8 millions avait été inscrit.

Mme Agnès VAYSSIE indique que les créances irrécouvrables ne sont inscrites au budget, après délibération du conseil municipal, qu'à la demande du comptable public, le trésorier, seul compétent en matière de recouvrement. La mairie procède à l'émission des titres de recettes auprès des usagers, puis il appartient au Trésorier d'en assurer le recouvrement. Cependant, lorsqu'il ne parvient pas à effectuer le recouvrement, il sollicite la mise en créance irrécouvrable. Or, au titre de cette année, aucune demande en ce sens n'a été formulée.

M. Jules IENFA, 9eme adjoint au maire, indique qu'au titre de l'exercice 2025, il a été demandé à la direction de FENUA MA de procéder à un prélèvement sur les réserves afin de réduire l'appel à contribution des communes pour l'ensemble des communes adhérentes à FENUA MA. S'agissant de la commune de Papeete, cette mesure s'est traduite par l'octroi d'une ristourne d'un montant d'environ 52 millions. Pour l'exercice 2026, il a été sollicité la reconduction de ce dispositif. Il ajoute également que toute augmentation des tonnages entraînera une hausse de la participation communale. Toutefois, pour 2026, la commune devrait à nouveau bénéficier d'un appel à contribution d'un montant estimé à environ 52 millions.

Délibération n° 2026-08

Mme Maeva COLOMBANI est arrivée en séance lors du débat de cette délibération.

Unanimité
dont 2
abstentions**Sur le rapport n° 2026-07 présenté par Vincent COUÉ,****Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE** le budget principal 2026 de la commune de Papeete.

L'article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie française dispose que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Ce projet de budget s'inspire des arbitrages effectués lors de la commission des finances qui s'est tenue le 24 février, ainsi que des orientations budgétaires débattues lors de la séance du 05 février dernier.

Ce budget 2026 qui est proposé au vote de l'assemblée délibérante s'inscrit dans un contexte particulier à quelques jours des élections municipales, il s'agit donc d'un budget de transition où la prudence s'impose afin de garantir la neutralité de l'action publique.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**a) Les recettes**

Les résultats de l'exercice écoulé de la section de fonctionnement sont pris en compte sur le budget de l'année 2026.

Pour les chapitres 76 et 78, les recettes étant incertaines d'un exercice sur l'autre, ils font l'objet d'inscriptions en cours d'exercice au vu des réalisations.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges	55 000 000		60 000 000		60 000 000
70	Produits des services, du domaine et ventes...	401 000 500		409 998 384		409 998 384
73	Impôts et taxes	3 345 500 000		3 409 000 000		3 409 000 000
74	Dotations et participations	2 549 860 000		2 654 200 000		2 654 200 000
75	Autres produits de gestion courante	37 000 000		33 000 000		33 000 000
Total des recettes de gestion courante		6 388 360 500		6 566 198 384		6 566 198 384
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	88 470 000		3 570 000		3 570 000
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 476 830 500		6 569 768 384		6 569 768 384
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	177 094 532		182 000 000		182 000 000
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		177 094 532		182 000 000		182 000 000
TOTAL		6 653 925 032		6 751 768 384		6 751 768 384

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 302 786 616
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 054 555 000
---	-----------------------

b) Les dépenses

Compte tenu de l'intégration du résultat 2025, il nous est possible d'inscrire la totalité des dépenses de fonctionnement planifiées dès le débat d'orientation budgétaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	2 201 580 952		2 035 225 000		2 035 225 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 006 427 195		4 163 400 000		4 163 400 000
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 032 940 000		1 083 250 000		1 083 250 000
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	7 240 948 147		7 281 875 000		7 281 875 000
66	Charges financières	6 672 267		5 300 000		5 300 000
67	Charges exceptionnelles	395 500 000		626 500 000		626 500 000
68	Dotations provisions semi-budgétaires	10 000 000		30 000 000		30 000 000
022	Dépenses imprévues	28 851 533		310 880 000		310 880 000
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 681 971 947		8 254 555 000		8 254 555 000
023	Virement à la section d'investissement	1 231 700 000		1 100 000 000		1 100 000 000
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	633 680 000		700 000 000		700 000 000
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 865 380 000		1 800 000 000		1 800 000 000
	TOTAL	9 547 351 947		10 054 555 000		10 054 555 000

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

10 054 555 000

1. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**a) Les recettes****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	1 727 160 830	1 692 447 104	288 966 113		1 981 413 217
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	1 727 160 830	1 692 447 104	288 966 113		1 981 413 217
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	288 242 139		304 093 250		304 093 250
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000 000				
	Total des recettes financières	293 242 139		304 093 250		304 093 250
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	2 020 402 969	1 692 447 104	593 059 363		2 285 506 467
021	virement de la section de fonctionnement	1 231 700 000		1 100 000 000		1 100 000 000
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	633 680 000		700 000 000		700 000 000
041	Opérations patrimoniales	18 500 000				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 883 880 000		1 800 000 000		1 800 000 000
	Total	3 904 282 969	1 692 447 104	2 393 059 363		4 085 506 467

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

463 249 533 +

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 548 756 000 =

b) Les dépenses

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2026 correspondent à la fois aux besoins exprimés par les élus et les services lors de l'élaboration budgétaire 2026, et aux opérations dans leur totalité votées par l'assemblée délibérante.

Ces dépenses sont toutes destinées à enrichir le patrimoine de la collectivité ou à augmenter sa durée de vie.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	336 145 766	137 371 298	195 432 216	195 432 216	332 803 514
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	1 481 591 037	106 875 753	1 500 358 257	1 500 358 257	1 607 234 010
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	105 400 000		123 553 000	123 553 000	123 553 000
	Total des opérations d'équipement	2 445 580 139	931 621 691	1 314 525 797	1 314 525 797	2 246 147 488
	Total des dépenses d'équipement	4 368 716 942	1 175 868 742	3 133 869 270	3 133 869 270	4 309 738 012
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	75 000 000		44 000 000	44 000 000	44 000 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	28 043 928		13 017 988	13 017 988	13 017 988
	Total des dépenses financières	103 043 928		57 017 988	57 017 988	57 017 988
45...	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 471 760 870	1 175 868 742	3 190 887 258	3 190 887 258	4 366 756 000
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	177 094 532		182 000 000	182 000 000	182 000 000
041	Opérations patrimoniales	18 500 000				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	195 594 532		182 000 000	182 000 000	182 000 000
	TOTAL	4 667 355 402	1 175 868 742	3 372 887 258	3 372 887 258	4 548 756 000

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 548 756 000	=

Délibération n° 2026-09

Mme Sylvana PUHETINI est arrivée en séance lors du débat de cette délibération.

Unanimité
dont 2
abstentions

Sur le rapport n° 2026-09 présenté par Vincent COUÉ,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le budget annexe de collecte et de traitement des ordures ménagères de l'exercice 2026 de la commune de Papeete.

L'article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie française dispose que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Ce projet de budget s'inspire des orientations budgétaires débattues lors de la séance du 05 février dernier.

Il est dès lors précisé que le budget annexe des déchets de l'exercice 2026 reprend l'ensemble des produits et des charges concernant la collecte et le traitement des déchets ménagers.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**a) Les recettes**

Libellé	Crédits ouverts en 2025	Proposition 2026
Chapitre 70-Produits des services	410 180 000	437 060 000
Chapitre 77- Produits exceptionnels	398 500 000	101 100 000
Chapitre 78 – Reprises sur provisions	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES de 2026	808 680 000	538 160 000
Chapitre 002 - Solde d'exécution au 31/12	0	83 097 988
Total général des recettes	808 680 000	621 257 988

b) Les dépenses

Libellé	Crédits ouverts en 2025	Proposition 2026
Chapitre 002 – Déficit de fonctionnement cumulé	208 791 943	0
Chapitre 011-Charges à caractère général	340 000 000	365 402 085
Chapitre 012-Charges de personnel	65 000 000	60 000 000
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	5 000 000	2 000 000
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	164 000 000	181 000 000
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	8 000 000	8 000 000
Chapitre 022-Dépenses imprévues	17 888 057	4 855 903
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	808 680 000	621 257 988

Le budget de l'exercice 2026, reprend le résultat cumulé de 2025, soit un excédent de 83 097 988 F CFP.

Par délibération n°2023-97 du 13 septembre 2023 la commune de Papeete a approuvé la convention de « prestation de service » avec la communauté de communes TEPORIONU'U afin d'assurer la continuité du service public et notamment la facturation, aux usagers, de la redevance de ramassage des déchets verts en lieu et place de la communauté de commune.

L'article 2224-1 du CGCT impose un strict équilibre budgétaire des SPIC, toutefois l'article L 2224-2 prévoit quelques dérogations à ce strict principe de l'équilibre applicable seulement aux communes. C'est notamment le cas si, lorsqu'après la période de règlementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

La commune de Papeete a, dès le 1^{er} janvier 2024, réformé sa politique tarifaire passant d'une facturation à la surface du bien (studio, maison d'habitation, commerce...) à une facturation au litrage des containers mis à disposition.

Cette nouvelle tarification, plus juste a déjà permis, sur l'année 2025, d'améliorer le niveau des redevances et réduire de manière importante le volume de déchets des usagers, ceux-ci étant très fortement incités à mieux trier leurs différents déchets.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Les recettes et les dépenses)

Pour l'exercice 2026, il n'est pas proposé d'ouvrir des crédits en section d'investissement.

C'est avec ces précisions que je sou mets à votre approbation le projet de budget annexe de collecte et de traitement des ordures ménagères de l'exercice 2026.

IV. Questions diverses.

M. le Maire, Michel BUILLARD, remercie chaleureusement l'ensemble des élus du conseil municipal pour le travail accompli durant leur mandature. Il part le cœur léger, avec la satisfaction du travail accompli.

M. Jules IENFA remercie et félicite Tavana Michel BUILLARD pour le travail effectué depuis 1995. Il précise que Tavana laisse une institution en situation financière saine, des moyens de fonctionnement opérationnels et près de 4 milliards de réserve.

M. Heinui LE CAILL adresse ses remerciements à Monsieur le Maire Michel BUILLARD, à l'ensemble des membres du conseil municipal ainsi qu'aux agents communaux.

M. Charles FONG LOI remercie Monsieur le Maire Michel BUILLARD, l'ensemble du conseil municipal et les chefs de service.

Mme Sylvana PUHETINI remercie Monsieur le Maire Michel BUILLARD pour la confiance qui lui a été accordée et pour les enseignements transmis. Elle adresse également ses remerciements à l'ensemble du conseil municipal et aux chefs de service pour leur accompagnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le secrétaire de séance

A stylized signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller, connected strokes.

Charles FONG LOI

Le Maire

A stylized signature in blue ink, featuring a large, bold initial 'M' followed by several horizontal and diagonal strokes.

Michel BUILLARD